

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 4 décembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur MARQUET Philippe, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2019.

PRÉSENTS : Philippe MARQUET, Agnès COUTANT, David BOUCHER, Jean-Philippe DEVIENNE, adjoints,

Guy CARMIER, Guy CARMIER, Philippe NICOLAS, Olivier LAMAURY, Nathalie HENRY, Sophia BELFANTI, Alain AUBEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Sophie LEPICIER (pouvoir à Alain AUBEL)

Frédéric HUBERT (pouvoir à Agnès COUTANT)

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

ABSENTS : Hervé PICHERY, Céline PERRETTE, Catherine DREUX, Christelle BAPTISTA, Steffy LANNE, Jean-Philippe CASSIER, Michael MAZZETTI

SECRETARE : David BOUCHER

Délibération n° 2019-068

TARIFS 2020-LOCATION DE LA SALLE DE REUNION « SIMONE VEIL »

Rapporteur : David BOUCHER

Suite aux propositions de la commission vie collective,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Association de Coullons	
Réunion et manifestation de moins de 50 personnes	gratuit
Personne privée	
Manifestation de moins de 50 personnes	80 € par jour en semaine
	110 € le weekend (du vendredi matin au lundi matin)
	30 € pour la demi-journée en semaine
Entreprise	
Formation professionnelle	100 € par jour

Le montant de la caution est fixé à 280 €. Le chèque de caution devra être transmis au plus tard 8 jours avant le début de la réservation.

Un état des lieux sera réalisé avant l'entrée dans la salle lors de la remise des clés. Un autre état des lieux sera fait à la remise des clés après utilisation.

Le tarif du « pack anniversaire ludothèque » est supprimé.

Le conseil municipal approuve la mise à jour du règlement intérieur.

Pour extrait certifié conforme,
En mairie de Coullons,
Le 06 décembre 2019
Le 1^{er} Adjoint, Philippe MARQUET

